



ADERE - Association de Défense de l'Environnement de la Région d'Égreville

Toute l'équipe de votre association ADERE se joint à son Président pour formuler, à chacun de nos fidèles adhérents, tous nos meilleurs vœux environnementaux pour 2014.

Que notre beau Bocage gâtinais, nos paysages de France ne soient pas ou plus défigurés par l'invasion des éoliennes industrielles ;

Que nos santés n'en pâtissent pas ;

Que notre qualité de vie gâtinaise enviée perdure ;

Qu'économiquement notre électricité reste la seconde moins chère d'Europe ;

Qu'écologiquement elle reste la plus propre ;

Et enfin, que nos futurs élus locaux et européens réagissent contre les promesses des promoteurs et le diktat de la Commission Européenne des énergies renouvelables pour ces fausses bonnes solutions.



Dernière nouvelle du 7 mars 2014 :

La Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) concernant les SRCAE/SRE (Schéma Régional Eolien), déposée par plusieurs fédérations et associations de la Région Île-de-France **dont l'ADERE**, a été acceptée par le Conseil d'État et **est renvoyée au Conseil constitutionnel**.

Voir aussi l'historique de cette action au verso.

Compte rendu de notre dernière assemblée générale

Le samedi 9 novembre 2013 à 18 h, nous nous sommes réunis au siège social et domicile de Charles-Henri SAÏLLER, président de l'ADERE, pour l'assemblée générale de notre association. La plupart des administrateurs et quelques membres de l'ADERE y ont participé.

Rapport moral et d'activités (Charles-Henri SAÏLLER, président) (activités de 2012 ; informations sur 2013)

L'ADERE maintient les priorités des années précédentes, à savoir :

1. Adhésions et collaboration de l'ADERE

- *Fédération Environnement Durable (FED)*
- *Plateforme européenne contre l'éolien industriel (EPAW)*, regroupant actuellement plus de 650 associations de 24 pays européens.
- *Nature Environnement 77, Melun*
- *Groupement Ecologique de Nemours et des Environs (GENE)*
- *Collectif Non au pétrole de schiste Bocage gâtinais*
- *Association de Défense de l'Environnement de Villebéon et des Alentours (ADEVA)*

2. Projet de Thoury-Férottes

Projet d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière. Avis de l'autorité environnementale sur ce projet publié par la Préfecture de Seine-et-Marne le 13/08/2013. Il y a également eu un démarchage de la part de promoteurs éoliens, mais qui est resté sans suite côté mairie.

3. Le Schéma Régional Éolien Île-de-France

Rappel des actions en justice de l'ADERE (associée à deux autres associations 77) défendues par Me MONAMY, afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté du 28/09/12 approuvant le SRE - IdF (Schéma Régional Éolien - Île-de-France) ; voire retarder son processus et montrer notre vive opposition à cette procédure non démocratique et donc arbitraire :

Recours gracieux : débouté mais nous permettant uniquement de gagner deux mois supplémentaires pour mieux préparer notre recours contentieux. Coût : 600 €.

Recours contentieux : comme 16 autres Régions, jugement actuellement en attente.

Coût total : 6 501,20 €.

Rapport financier (Doris METTE, trésorière)

Le bilan financier est toujours équilibré, notamment grâce aux cotisations et dons des adhérents dont 9 bienfaiteurs. Le rapport financier est disponible pour nos membres sur simple demande.

La plupart de nos adhérents nous ont déjà adressé leur renouvellement d'adhésion 2013 pour l'assemblée générale : nous vous remercions vivement de votre soutien fidèle !

N.B. Les adhésions dont les chèques ont été encaissés depuis janvier 2014 sont bien sûr enregistrées au titre d'adhésion pour l'année 2014.

Les rapports moral, d'activités et financier ont été adoptés à l'unanimité.

Actualité sur nos actions en justice : la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité)

Simultanément, comme d'autres Régions, notre avocat a déposé le 25/11/13 auprès du TA de Paris la demande de transmettre au Conseil d'Etat notre QPC, soutenant qu'une disposition législative du SRE-IdF porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit.

Le 23/12/13, le TA a jugé que les conditions de recevabilité de notre QPC étaient réunies (nous sommes actuellement la première et seule Région « recevable »). Suite à ce premier succès, une autre association 77 et surtout des fédérations nationales environnementales reconnues d'utilité publique (ex-FNASSEM, LUR, SPPEF et FED) nous ont rejoints.

Comme il y a obligation d'avoir un avocat accrédité auprès du Conseil d'État, Me POUPET, restant en conseil avec Me MONAMY, a déposé son premier mémoire, qui réfute les arguments du Préfet de Région et démontre « que le SRE a une incidence directe et significative sur l'environnement. » Le cas échéant, un complément suivra.

Coût estimé actuellement : 4 440 €.

Coût cumulé (Recours gracieux + Recours contentieux + QPC) = 11 541,20 €.

Merci de votre générosité passée et à venir, puisqu'il reste dû encore 3 056,20 € !